



PSEUDO-CONCERTATION ANCIEN SITE HELIO

Notre association attend un plan directeur d'aménagement – sur le centre de Corbeil : quartier ancien rives gauche et droite, place du marché, Hélios, Grands Moulins, quartier gare, allées A.Briand – qu'on est en droit de demander à la commune après 18 mois de mandat.

Il devrait d'abord reposer sur l'inventaire de l'existant et le constat des déficits divers : emplois, équipements publics, logements, commerces, assainissement, stationnement, circulation, trame verte...

La phase suivante serait d'informer la population, en lui proposant des solutions pour y remédier et d'en discuter. Après, il serait indispensable de réviser le PLU pour se doter des moyens réglementaires permettant la réalisation du programme d'aménagement convenu.

Le manque d'informations sur les différentes procédures administratives en cours et leur articulation (Action Cœur de Ville, périmètre de prise en considération), cette pseudo-consultation infantilisante, l'absence de données quantitatives sur les programmes entretiennent un flou qui n'a rien d'artistique.

La municipalité doit pleinement jouer son rôle pour définir, **au nom de l'intérêt général bien compris**, cette politique d'aménagement d'une ville plus harmonieuse pour permettre une meilleure qualité de vie de ses habitants.

Au contraire, la commune prend comme point de départ les logiques **spécifique** voire **spéculative** de deux propriétaires de fonciers situés en zone UI du PLU en vigueur. Les promoteurs de ces opérations veulent aller très vite, notamment via la procédure de déclaration de projet, au titre de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme.

Novaxia, en l'espèce, agit comme si ce changement d'affectation était acquis et envisage, froidement, comme Bouygues Immobilier sur les terrains de l'ancienne papeterie, de tout raser pour construire du logement. Ce n'est pas ainsi qu'on fait, démocratiquement, de l'urbanisme.

Nous refusons, pour le moment, de discuter du projet Novaxia soi-disant non figé – mais... cf document joint qui parle de plus de 60 000 m², soit les deux tiers de la papeterie –, tant que les préalables à la mise en place d'un plan directeur d'aménagement du centre de Corbeil ne seront pas clairement définis, discutés, arrêtés.

Corbeil-Essonnes, le 15 décembre 2021